

CROWN SIEM

Société Anonyme au Capital de 1.889.220.000 FCFA
Siège Social : 01 BP 1242 Abidjan 01
République de COTE D'IVOIRE
RC. CI-ABJ-1962-B-451

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU Vendredi 18 Juin 2010

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous sommes très heureux de la rencontre de ce jour et vous rappelons que nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux prescriptions légales et réglementaires, afin de :

- vous rendre compte de la gestion de notre société au cours de l'année 2009
- vous présenter et soumettre à votre approbation, le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2009.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition au Siège Social de la Société ainsi qu'à celui de la BICI BOURSE à ABIDJAN PLATEAU.

Il vous sera donné lecture des différents rapports ainsi que ceux établis par nos Commissaires aux Comptes.

Après avoir entendu l'ensemble des rapports, il vous sera demandé de vous prononcer sur les comptes de l'exercice et de statuer sur les résolutions dont le texte a été mis à votre disposition.

ORDRE DU JOUR

- 1) LECTURE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE 2009.**
- 2) LECTURE DU RAPPORT GENERAL ET DU RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.**
- 3) APPROBATION DES ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2009 ; AFFECTATION DES RESULTATS ET FIXATION DU DIVIDENDE.**
- 4) POUVOIR POUR FORMALITES.**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SITUATION GLOBALE

Au cours de l'exercice 2009, la Société a réalisé un Chiffre d'Affaires hors taxes de 22,698 mds de fcfa, en baisse de 4,36 % par rapport à l'année 2008 soit 23,734 mds de fcfa.

Quantité de boîtes vendues : 150 Millions contre 198 Millions en 2008 (une baisse de 24%).

Métal vendu en l'état : 784 tonne, pour 1 169 en 2008, soit une baisse de 33 %.

Métal transformé : nous avons 7 901 tonnes soit une baisse de 24 % comparé à l'année 2008 ; (10 394 tonnes).

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

▪ BILAN

Les capitaux propres : 9,234 mds fcfa, en amélioration de 41% comparé à 2008.

Les stocks se chiffrent à 8,154 mds fcfa, en hausse de 21% sur 2008 (6,733 mds).

Les encours clients sont de 5,021 mds fcfa contre 6,715 mds fcfa l'année précédente ; en diminution de 25%.

Les dettes à court terme : nous nous situons à 4,814 mds fcfa contre 4,606 mds fcfa en 2008.

▪ RESULTATS DE L'EXERCICE 2009

L'exercice se termine avec un bénéfice net à affecter de 4 235 757 617 fcfa après dotation et reprise aux comptes d'amortissements et de provisions pour la somme de 2 589 890 518 fcfa.

▪ **PERSONNEL**

Pour parfaire la réorganisation de notre groupe, l'Afrique de l'Ouest (WA) amorcée en 2008, nous avons renforcé l'encadrement avec l'arrivée de :

- Un Responsable des Ateliers West Arica
- Un Responsable des produits 2 Pièces West Arica
- Un Responsable des produits 3 Pièces West Arica
- Un Responsable de l'Imprimerie

Le Conseil d'Administration ne cessera de remercier l'ensemble du personnel pour ses efforts en vue de maintenir l'activité ainsi que les performances de la Société dans un contexte difficile.

▪ **ACTIVITE DE LA FILIALE CROWN GHANA**

Notre filiale a réalisé au cours de l'année 2009 un Chiffre d'Affaires de 8,955 mds fcfa en hausse de 6,63 % versus 2008. Le bénéfice net est évalué à 870,126 mfcfa contre une perte en 2008 de 69,463 mfcfa en 2008.

CROWN SIEM a réalisé avec CROWN GHANA un Chiffre d'Affaires de 2,694 mds fcfa contre 3,211 en 2008.

▪ **PERSPECTIVES DE L'ANNEE 2010**

A la révision de nos estimations à ce jour, le Chiffre d'Affaires hors taxe est de 22,660 mds fcfa.

SECTEURS	BUDGET 2010	%	Réel 2009	%	% Réalisation
POISSON	12 822	57	11 126	49	115
CAFE - CACAO	3 067	13	4 322	19	71
INSECTICIDES & AEROSOLS	1 437	6	1 302	6	110
ALIMENTAIRES	2 221	10	2 435	11	91
BOUCHONS COURONNES	1 407	6	1 567	7	90
CHIMIE & PEINTURE	1 526	7	1 399	6	109
AUTRES VENTES DIVERSES	180	1	547	2	33
TOTAL	22 660	100	22 698	100	99,83

Nous réaliserons un bénéfice net de 1,784 mds fcfa.

▪ **AFFECTATION DES RESULTATS**

Nous vous faisons les propositions suivantes :

Bénéfice 4 235 757 617 fcfa

Auquel s'ajoute le report à nouveau précédent 283 626 604 fcfa

Bénéfice distribuable 4 519 384 221 fcfa

Affectation au compte de réserve libre 0 fcfa

Dividendes - 1 574 350 000 fcfa

REPORT à NOUVEAU 2 945 034 221 fcfa

Si vous approuvez ce projet, les écritures seront passées conformément au projet d'affectation des résultats et le dividende brut de 2 500 fcfa (ou 2 250 fcfa net) par action sera mis en paiement le 31/07/2010.

**RÉSOLUTIONS SOUMISES A
L'APPROBATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes,

Approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils lui sont présentés et donne quitus de leur gestion aux Administrateurs.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à (...)

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire

Décide de répartir comme suit, le bénéfice net de l'exercice 2009.

▪ **AFFECTATION DES RESULTATS**

Bénéfice	4 235 757 617 fcfa
Auquel s'ajoute le report à nouveau précédent	283 626 604 fcfa
Bénéfice distribuable	4 519 384 221 fcfa
Affectation au compte de réserve libre	0 fcfa
Dividendes	- 1 574 350 000 fcfa
REPORT à NOUVEAU	2 945 034 221 fcfa

Le dividende brut de 2 500 FCFA (ou 2250 fcfa Net) par action sera mis en paiement le 31/07/10.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à (...)

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Procès Verbal à l'effet d'effectuer les formalités légales partout où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à (...)

CROWN SIEM

Boulevard Giscard d'Estaing
01 B.P. 1242 Abidjan 01
CÔTE D'IVOIRE
Tél. : (225) 21 75 09 00
Fax : (225) 21 35 03 84 - 21 35 28 75 - 21 35 89 74
e-mail : crown.siem@eur.crowncork.com



CROWN

COMPTE DE RESULTAT (milliers fcfa)		
Ventes de marchandises	2 462 510	2 805 020
Ventes de produits fabriqués	19 899 477	20 473 942
Travaux , Services vendus	1 800	6 283
Produits accessoires	334 603	448 358
CHIFFRE D'AFFAIRES	22 698 390	23 733 603
Autres produits d'exploitation	777 861	47 113
Production stockée (destockée)	-289 745	24 115
Reprise de provision	2 812 872	52 930
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	25 999 378	23 857 761
Achats consacrés	13 519 980	14 944 969
Transport et déplacements	642 682	774 545
Services extérieurs	2 691 678	2 577 325
Impôts et taxes	297 042	282 383
Autres charges	768 861	96 930
Frais de personnel	2 786 678	2 606 251
Dotations aux provisions et aux amortissements	222 982	214 900
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	20 929 903	21 498 403
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 069 475	2 359 358
RESULTAT FINANCIER	-423 458	-385 265
RESULTAT HORS ACTIVITE ORDINAIRE	702	22 206
RESULTAT AVANT IMPOT	4 646 719	1 996 299
Impôts sur le résultat	410 961	477 143
RESULTAT NET	4 235 758	1 519 151



SGS
0303/20836

CROWN SIEM

Boulevard Giscard d'Estaing
01 B.P. 1242 Abidjan 01
CÔTE D'IVOIRE
Tél. : (225) 21 75 09 00
Fax : (225) 21 35 03 94 - 21 35 28 75 - 21 35 89 74
e-mail : crown.siem@eur.crowncork.com



CROWN

BILAN (Milliers FCFA)

ACTIF	VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	VALEURS NETTES	EXERCICE PRECEDENT
Charges immobilisées			0	0
Immobilisations incorporelles	53 385	53 385	0	0
Immobilisations corporelles	14 569 675	13 686 179	883 496	950 633
TOTAL DES VALEURS IMMOBILISEES	14 623 060	13 739 564	883 496	950 633
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 385 626		1 385 626	1 447 325
TOTAL IMMOBILISE (I)	16 008 686	13 739 564	2 269 122	2 397 958
Marchandises	1 325 153	58 423	1 266 730	1 307 134
Matières premières et autres approvisionnements	5 818 270	34 291	5 783 979	4 033 447
Produits fabriqués	1 136 958	33 951	1 103 007	1 392 752
TOTAL VALEURS D'EXPLOITATION	8 280 381	126 665	8 153 716	6 733 333
Fournisseurs, avances versées	138 101		138 101	200 454
Clients	5 021 043		5 021 043	6 714 632
Autres créances	1 553 363		1 553 363	1 777 182
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	14 992 888	126 665	14 866 223	15 425 601
TRESORERIE ACTIF (III)	1 312 665		1 312 665	867 361
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)	32 314 239	13 866 229	18 448 010	18 690 920



CROWN SIEM

Boulevard Giscard d'Estaing
01 B.P. 1242 Abidjan 01
CÔTE D'IVOIRE
Tél. : (225) 21 75 09 00
Fax : (225) 21 35 03 94 - 21 35 28 75 - 21 35 89 74
e-mail : crown.siem@eur.crowncork.com



CROWN

BILAN (Milliers FCFA)

PASSIF	EXERCICE AVANT REPARTITION	EXERCICE AVANT REPARTITION
Capital	1 889 220	1 889 220
Ecart de réévaluation	887 414	887 414
Reserves indisponibles	377 844	377 844
Réserves libres	1 560 283	1 560 283
Report à nouveau	283 627	338 825
Autres capitaux propres		
CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT	4 998 388	5 053 586
Résultat de l'exercice	4 235 758	1 519 151
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	9 234 146	6 572 737
TOTAL DETTES FINANCIERES (II)	1 747 103	4 559 976
TOTAL RESSOURCES STABLES (I+II)	10 981 249	11 132 712
Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O		
Clients , avances reçues	140 132	161 003
Fournisseurs d'exploitation	3 477 008	3 051 434
Dettes fiscales	504 831	593 008
Dettes sociales	286 465	374 623
Autres dettes	405 972	425 610
TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)	4 814 408	4 605 678
TOTAL TRESORERIE PASSIF (IV)	2 652 353	2 952 630
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	18 448 010	18.690 920



bilan 2009 (01/01/09) - passif

CROWN SIEM

Boulevard Giscard d'Estaing
01 B.P. 1242 Abidjan 01
CÔTE D'IVOIRE
Tél. : (225) 21 75 09 00
Fax : (225) 21 35 03 84 - 21 35 28 75 - 21 35 89 74
e-mail : crown.siem@eur.crowncork.com



CROWN

TAFIRE (Milliers de FCFA)

	Exercice N	Exercice n-1
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE	1 645 166	1 658 915
VARIATION DU BESOIN DE DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION	768 110	-2 760 861
CHARGES IMMOBILISEES		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-155 143	-357 599
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	61 698	-10 474
DIVIDENDES	-1 574 350	-1 574 350
VARIATION DE LA TRESORERIE		
Trésorerie nette		
à la clôture de l'exercice	<u>-1 339 688</u>	<u>-2 085 169</u>
à l'ouverture de l'exercice	<u>-2 085 169</u>	<u>959 200</u>
	745 481	-3 044 369



GB03/60836

CROWN SIEM - S.A. au capital de 1 888 220 000 F CFA - R.C. : CI ABJ-1962-B-451
CC : 0100451 K

bilan-eg-jun2010-resu#09.dta/tafre

CROWN SIEM

Boulevard Giscard d'Estaing
01 B.P. 1242 Abidjan 01
CÔTE D'IVOIRE
Tél. : (225) 21 75 09 00
Fax : (225) 21 35 03 94 - 21 35 28 75 - 21 35 89 74
e-mail : crown.siem@eur.crowncork.com



PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2009 (milliers fcfa)

AFFECTATIONS	MONTANT
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Autres réserves (disponibles)	
Dividendes	1 574 350
Autres affectations	
Report à nouveau	2 945 034
TOTAL	4 519 384

ORIGINES	MONTANT
Report à nouveau antérieur (perte)	
Report à nouveau (bénéfice)	283 626
Résultat de l'exercice	4 235 758
Prélèvement sur réserves	
TOTAL	4 519 384



01 75 09 00 00

Immeuble Alpha "2000"
20^{ème} étage - Rue Gourgas- Plateau
01 BP. 1361
Abidjan 01

Cocody Danga Nord
Rue B 28, Lot 16 Ilot 14
01 BP. 4050
Abidjan 01

CROWN SIM

RADIOPHONIE BURKINA FASO ET SOCIÉTÉS AUX ÉLÉMENTS LIÉS AGRÉS AUX COMPTES

(EXTRAIT CLOSÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009)

CRONIN 5101

RAIPIRUC LNERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2000)

Immeuble Alpha "2000"
20^{ème} étage - Rue Gourgas- Plateau
01 BP. 1361
Abidjan 01

Cocody Danga Nord
Rue B 28, Lot 16 Ilot 14
01 BP. 4050
Abidjan 01

Aux actionnaires
CROWN SIEM
01 BP 1242
Abidjan 01

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société Crown Siem tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- l'organisation administrative, le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du traité OHADA.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société. Notre responsabilité est, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

1. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que l'audit auquel nous avons procédé fournit une base raisonnable à l'expression de l'opinion exprimée ci-après.

Dans notre rapport daté du 21 avril 2009 relatif à l'exercice 2008, nous avons formulé une réserve sur le fait que les comptes renfermaient une provision pour renouvellement des immobilisations d'un montant de F.CFA 4 533 millions non justifiée.

Au cours de l'exercice 2009, cette provision a fait l'objet d'une reprise à hauteur de F.CFA 2 813 millions. Aussi, le montant des provisions non justifiées et figurant encore dans les états financiers au 31 décembre 2009 s'élève-t-il à F.CFA 1 720 millions. Il s'ensuit que les capitaux propres d'ouverture sont sous-évalués à due concurrence.

Sous cette réserve, nous certifions que les états financiers joints au présent rapport sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Crown Siem à la fin de cet exercice, conformément aux règles et principes comptables du système comptable OHADA.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les situations suivantes :

Nous vous informons que nous n'avons pas eu connaissance de l'établissement par votre société de comptes consolidés et de comptes combinés prévus par l'acte uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises sises dans les Etats – parties au traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique.

2. ORGANISATION ADMINISTRATIVE, GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTROLE INTERNE

En application des dispositions des articles 12 et 16 de l'Instruction n° 31/2005 du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), nous avons procédé aux travaux spécifiques relatifs :

- à l'organisation administrative et le gouvernement d'entreprise ;
- au contrôle interne.

L'organisation générale de la société, la conception et la mise en œuvre des dispositifs de gouvernement d'entreprise et de contrôle interne relèvent de la responsabilité de ses dirigeants. Il nous appartient, dans le cadre de notre mission de commissaires aux comptes, de décrire et d'apprécier le dispositif mis en place, afin de former notre jugement.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires en la circonstance.

2.1. Organisation administrative et gouvernement d'entreprise

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'organisation administrative et le gouvernement d'entreprise de la société.

2.2. Contrôle interne

Conformément aux dispositions de l'article 6 de l'Instruction susvisée, nous avons formulé dans un rapport spécifique, des recommandations en vue de l'amélioration du contrôle interne. Les points soulevés dans ce rapport n'affectent pas de façon significative les comptes au 31 décembre 2009 et ne remettent pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus sur les états financiers annuels.

3. AUTRES VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire, aux vérifications spécifiques prévues par l'Acte uniforme du Traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Abidjan, le 19 mai 2010

Les Commissaires aux comptes

PriceWaterhouseCoopers


Flan Oulai
Associé

ECR International


Charles Aïé
Expert comptable diplômé

GROUPEMENT

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VUES À L'ARTICLE 6 B ET SUIVANTES
DE L'ACTE UNIFORME RELATIF AUX SOCIÉTÉS
COMMERCIALES ET DU CERTAIN TRAITÉ DE L'OHADA

(EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009)

Inmeuble Alpha "2000"
20^{ème} étage - Rue Gourgas- Plateau
01 BP. 1361
Abidjan 01

Cocody Danga Nord
Rue B 28, Lot 16 Ilot 14
01 BP. 4050
Abidjan 01

Aux Actionnaires
CROWN SIEM
01 BP 1242
Abidjan 01

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 438 ET SUIVANTS DE L'ACTE
UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE
DU TRAITE DE L'OHADA**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009)

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales, toute convention entre une société anonyme et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, qui en informe ensuite les commissaires aux comptes.

Il en est de même pour les conventions auxquelles un administrateur ou un directeur général ou un directeur général adjoint est indirectement intéressé ou dans lesquelles il traite avec la société par personne interposée.

Sont également soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, les conventions intervenant entre une société et une entreprise ou une personne morale, si l'un des administrateurs ou un directeur général ou un directeur général adjoint de la société est propriétaire de l'entreprise ou associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, administrateur général, administrateur général adjoint, directeur général ou directeur général adjoint de la personne morale contractante.

Cette réglementation ne porte pas sur les opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'acte sus visé approuvée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**- Convention d'assistance technique avec Crown European Holding SA***** Nature et objet**

Assistance technique en faveur de Crown Siem

*** Modalités**

Aux termes de la convention, la société Crown Siem verse à Crown European Holding SA:

- une redevance fixe annuelle d'Euros 274 408 ;
- une redevance complémentaire de 2,3 % calculée sur la tranche du chiffre d'affaires annuel de CROWN SIEM dépassant la contre-valeur d'euros 9 146 941.

Les charges supportées au titre de cette convention se sont élevées à FCFA 564 062 945 pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

- Convention de trésorerie*** Nature et objet**

Mise en place et suivi de la centralisation de la trésorerie des sociétés du groupe et gestion de la trésorerie et entre autres :

- accorder ou recevoir des avances en compte courant ;
- négocier tous concours et tous placements bancaires à court terme.

CROWN SIEM
Rapport spécial
Page 3

* **Modalités**

Les produits financiers de Crown Siem sont liés au taux moyen du marché monétaire français.

La société n'a perçu aucun montant au titre des prestations de l'année 2009.

Abidjan, le 19 mai 2010

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers



Fran Oulai
Associé

ECR International



Charles Aïé
Expert comptable diplômé

CROWDFUND

RAPPORT ANNUEL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES RÉMUNÉRATIONS EXCEPTIONNELLES ET
LE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE VOYAGE AU PROFIT
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
(ARTICLE 39 DU TRAITÉ DE L'OHADA)

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

Immeuble Alpha "2000"
20^{ème} étage - Rue Gourgas- Plateau
01 BP. 1361
Abidjan 01

Cocody Danga Nord
Rue B 28, Lot 16 Ilot 14
01 BP. 4050
Abidjan 01

Aux Actionnaires
CROWN SIEM
01 BP 1242
Abidjan 01

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
REMUNERATIONS EXCEPTIONNELLES ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS
DE VOYAGE AU PROFIT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
(ARTICLE 432 DU TRAITE DE L'OHADA)**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 432 relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE de l'Acte uniforme du Traité de l'OHADA, nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles ainsi que sur les remboursements de frais de voyage au profit des membres du Conseil d'Administration de la société Crown Siem au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Nous n'avons pas été informés de rémunérations ou de remboursements visés à l'article précité.

Ainsi, conformément à la loi et aux statuts de la société, il vous appartiendra de vous prononcer sur le présent rapport spécial.

Abidjan, le 19 mai 2010

Les Commissaires aux comptes

PriceWaterhouseCoopers



Fran Oulai
Associé

ECR International



Charles Aïé
Expert-comptable diplômé

